



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 66247

Texte de la question

Mme Gilda Hobert appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation d'infirmières diplômées travaillant au sein de l'hôpital public qui veulent devenir puéricultrice. À ce jour, les Hospices civils acceptent la mise en disponibilité mais sans aucun financement concernant la formation, laissant de plus à l'infirmière le soin de payer l'intégralité de ses frais de scolarité, alors que dans le privé, le droit au congé formation est financé par le Fongecif et les frais de scolarité pris en charge. Elle lui demande, devant cette situation inégalitaire, les mesures qu'elle compte prendre pour y remédier.

Texte de la réponse

Chaque année, les établissements publics de santé consacrent un montant financier significatif aux études promotionnelles pour permettre aux agents d'évoluer professionnellement dans la fonction publique hospitalière grâce à la formation continue. En 2014, les dépenses nationales consacrées aux études promotionnelles se sont élevées à 373 M€. Le financement consacré aux spécialités « infirmière », de l'ordre de 50 M€ en 2014, peut varier d'une spécialité à l'autre en fonction des métiers priorités et au regard des besoins en compétences auprès des patients. Ainsi, en 2014, la mobilisation de ces fonds a permis à l'échelle nationale le financement de 310 diplômes d'infirmière puéricultrice pour un montant total de près de 11 M€. Les critères de priorisation des prises en charge financières sont établis selon les régions et au sein des établissements en tenant compte des diplômes, des métiers identifiés comme sensibles ainsi que du bassin d'emploi. Par ailleurs, le bénéfice des études promotionnelles s'accompagne pour l'agent d'un engagement de servir l'établissement. L'établissement public de santé financeur doit de ce fait disposer des emplois disponibles pour être en mesure d'accueillir l'agent sur son nouveau métier, dès l'issue de sa formation.

Données clés

Auteur : [Mme Gilda Hobert](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66247

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 mai 2015

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8507

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5743